

n°30

Date de publication
31 octobre 2018

Grandes cultures



À retenir cette semaine

- Colza

- **Charançon du Bourgeon terminal** : Des captures toujours en très faible quantité. Maintenir la surveillance.
- **Grosses altises larves** : Une pression actuellement faible. Les éclosions, ralenties par le froid, sont en cours.



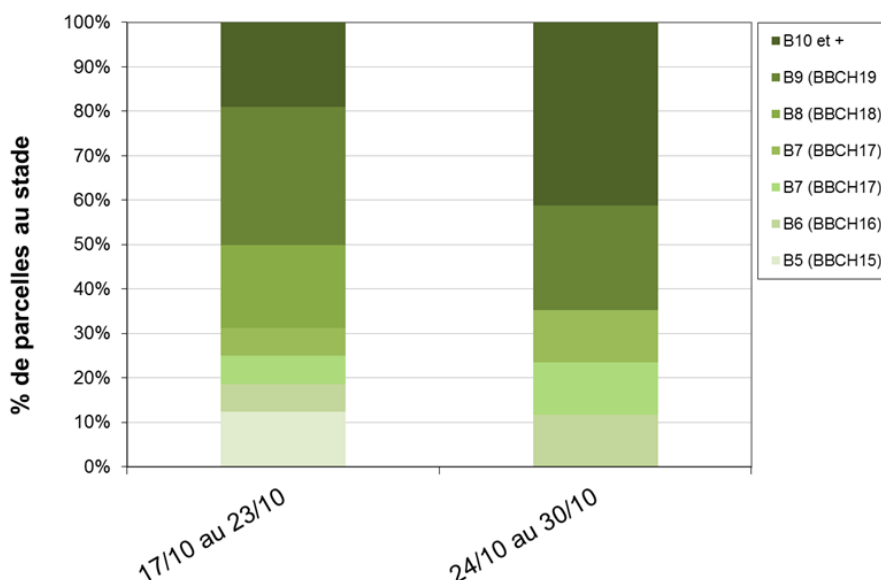
Colza

Réseau 2018-2019

15 parcelles suivies cette semaine, parmi les 20 qui constituent le réseau.

Stade des colzas

L'ensemble des parcelles sont comprises entre les stades 6 et 10 feuilles.



Ravageurs

- **Charançon du bourgeon terminal**

Reconnaissance :

Le CBT adulte mesure de 2.5 à 3.7 mm. Corps brillant et noir avec une pilosité courte clairsemée. Tâches latérales blanches entre le thorax et l'abdomen. Extrémités des pattes rousses.



Charançon du bourgeon terminal (Terres Inovia)



Baris (Terres Inovia)

Attention à ne pas confondre le CBT avec le baris des crucifères. Le baris présente un rostre beaucoup plus recourbé et sa nuisibilité pour la culture n'est pas avérée.

Période de risque : Du développement des premières larves jusqu'au décollement du bourgeon terminal. La lutte contre les larves étant impossible, **c'est l'arrivée des adultes qui va déclencher le début de la période de risque**. La cuvette jaune est indispensable pour effectuer ce piégeage. Les vols de CBT peuvent avoir lieu de fin septembre à l'entrée de l'hiver.

Seuil indicatif de risque : Aucun seuil pour ce ravageur.

La seule présence des adultes sur les parcelles, détectée par les captures dans les pièges sur végétation constitue un risque pour la culture. En effet, 10 à 15 jours après les premières captures, les femelles sont aptes à pondre. Les larves peuvent migrer des pétioles vers les cœurs et occasionner des dégâts importants par destruction du bourgeon terminal. Le risque de destruction du bourgeon terminal est d'autant plus élevé que le développement végétatif automnal est faible.

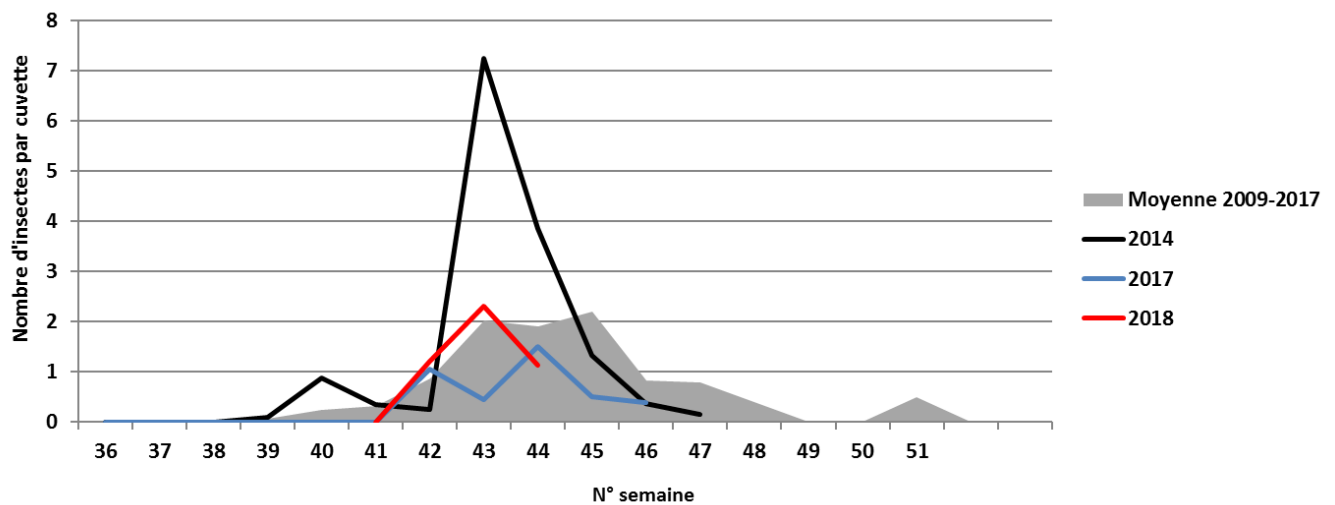
Observation : 7 parcelles sur les 15 suivies signalent la présence du CBT. Dans l'ensemble les captures sont non significatives avec en moyenne 2 insectes par cuvette. Une parcelle du nord Drôme capture 8 insectes.

Analyse du risque : Les captures restent limitées, et le niveau de risque associé, globalement faible. Cependant, des arrivées plus importantes peuvent avoir lieu localement ce qui nécessite de rester vigilant.

Les colzas seront d'autant moins sensibles qu'ils ont une croissance régulière au cours de l'automne pour atteindre 1.5 kg de biomasse par m² en entrées hiver.

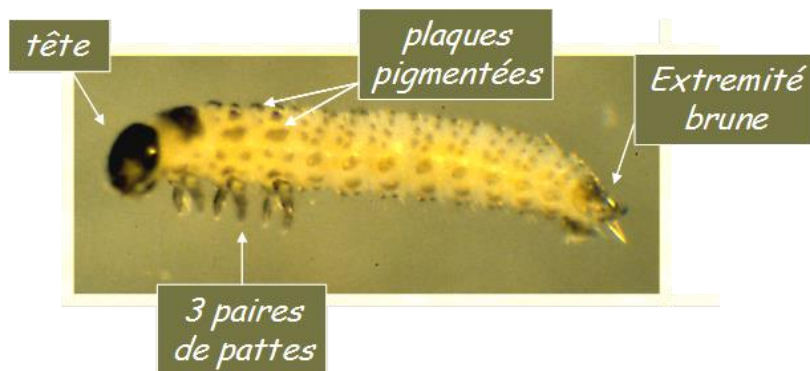
Dynamique pluriannuelle de piégeage du charançon du bourgeon terminal dans le réseau BSV Colza Rhône-Alpes / cuvette (avec valeurs nulles)

Suivis BSV colza sur Rhône Alpes



• Altises d'hiver ou grosses altises / Larves

Reconnaissance : Selon leur stade de développement, les larves d'altises mesurent de 1,5 à 8 mm et sont de couleur translucide à blanchâtre. Elles sont caractérisées par 3 paires de pattes thoraciques et une plaque pigmentée à l'extrémité postérieure dont la couleur évolue du noir au début du 1er stade au brun foncé en fin de développement (3eme stade).



Période de risque : depuis le stade 6 feuilles jusqu'au stade reprise de végétation.

Seuil indicatif de risque : 2-3 larves par plante ou 7 plantes sur 10 avec des larves dans les pétioles des feuilles. Les dégâts ne sont importants que si le cœur des plantes est touché ce qui est rare dans le cas de colzas bien développés.

Observations : 1 parcelle sur les 7 suivies signale la présence de larves de grosses altises Sur cette parcelle située en Isère 5% des plantes sont porteuses de larves.

Analyse du risque : La pression larvaire reste faible.

Le vol de grosse altise a débuté à partir du 01/10. Les premières éclosions ont eu lieu autour du 20/10. La majorité des arrivées a eu lieu autour du 05/10 et les éclosions ont débutés cette semaine dans le sud de la région, tandis qu'elles sont en cours plus au nord. Les conditions froides devraient ralentir le rythme des éclosions.

Il sera nécessaire de sonder les pétioles des plantes, à la recherche d'éventuelles galeries.

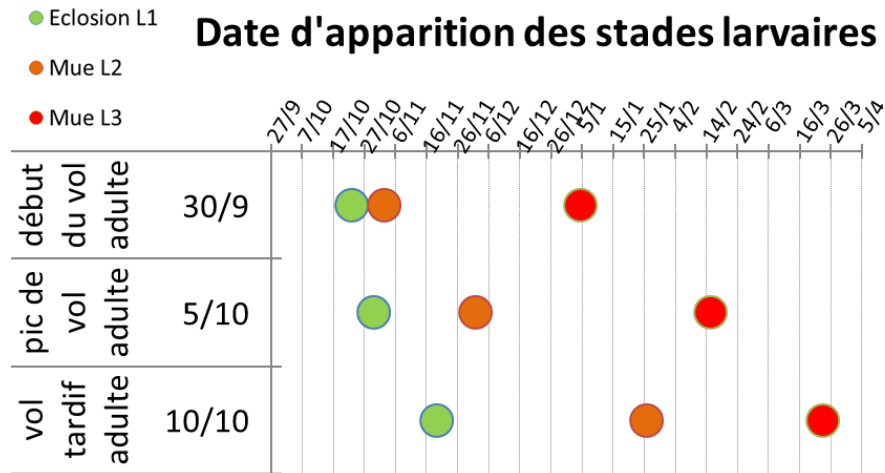


Figure 1: Simulation du cycle de l'Altise d'hiver sur la station Météo France de Misérieux (01)

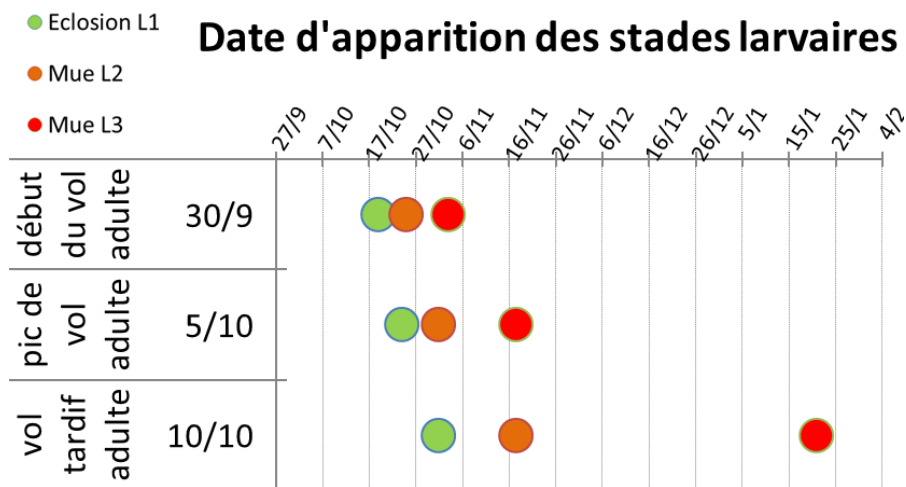


Figure 2: Simulation du cycle de l'Altise d'hiver sur la station Météo France d'Étoile/Rhône (26)

Maladies

- **Phoma**

Reconnaissance : A l'automne le phoma se traduit par la présence de macules sur feuilles ou sur cotylédons. Ces tâches arrondies, gris cendré de 5 à 15 mm présentent des point noirs ou roux en surface (les pycnides).

Observations : 2 parcelles sur 12 présentent des macules de phoma sur 5% et 25% de plantes

Analyse de risque : Le nombre de parcelles touchées est en augmentation depuis la semaine passée, bien que dans plusieurs situations, les symptômes soient observés sur des feuilles sénescentes. Il sera important de surveiller l'évolution de la maladie dans les parcelles concernées. Face au phoma, le choix variétal représente le levier principal.



Figure 3 : Macule de phoma sur feuille de colza (crédit : Terres Inovia)

Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée :

<http://grandes-cultures.ecophytopic.fr/grandes-cultures>

Publication hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Coordonnées du référent : Cécile Bois (CRA AURA) cecile.bois@aura.chambagri.fr, 04 73 28 78 34.

À partir d'observations réalisées par : des coopératives et négoce agricoles, des instituts techniques, des Chambres d'Agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des syndicats de producteurs et avec la participation des agriculteurs.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

